

Vers 500 – L'établissement des populations franques dans le nord de la Gaule

La carte de Vredius sur les premiers établissements francs (1647)

AUTEUR(S)	Olivarius Vredius (auteur), Jean de Mel (graveur)
CARTE	Francorum primae sedes. Dans Olivarius Vredius, <i>Historia comitum Flandrensium. Liber prodromus alter : Flandria vetus sive ethnica, dicta Prima Francia</i> . Brugis, apud Lucam Kerkhovium (via Breydelia sub Cygno), 1650
DATE	1647
TECHNIQUE	Gravure sur cuivre
FORMAT	30,5 x 27 cm
ORIENTATION	Nord en haut
EMPLACEMENT	Middelburg, Zeeuws Archief, Zeeuws Genootschap, Zelandia Illustrata, Deel 1, nr. 8 @9

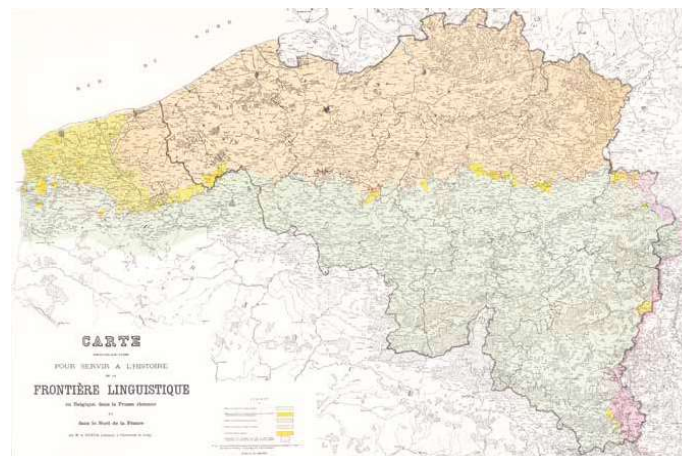
Aux IV^e et V^e siècles, dans l'Empire romain d'Occident, on constate la présence de plus en plus fréquente de populations venues d'au-delà du *limes*, c'est-à-dire la frontière militarisée qui sépare l'Empire des mondes « barbares ». Tantôt entrés par la force, tantôt appelés par les autorités romaines pour contribuer à la défense de l'Empire, ces peuples germaniques furent autorisés à vivre sur le territoire romain dans le cadre d'un accord négocié avec l'empereur en fonction. En Gaule du Nord, les populations ainsi établies (les « Francs ») formaient une fédération de peuples transrhénans mais aussi cisrhénans, qui s'étaient placés sous le pouvoir d'un même roi. Les statuts dont bénéficiaient ces Francs évoluèrent, depuis leur établissement forcé par l'empereur Julien (331-363) en Toxandrie (actuel Limbourg) vers 360 jusqu'à la reconnaissance d'une certaine autonomie à la fin du V^e siècle. Ainsi, il semblerait que le roi Childéric (?-480/481) ait joué des pouvoirs d'un gouverneur de province ; son fils et successeur Clovis (c. 461-511) profita de l'absence d'un empereur en Occident après 476 pour renforcer son autorité et constituer un royaume franc s'étendant jusqu'au Rhin et à la Loire, et même au-delà (☞ carte 4).

Dans la Belgique de la seconde moitié du XIX^e siècle, la représentation des zones d'implantation franque et des vestiges de l'occupation romaine fut stimulée par les considérations sur la frontière linguistique. De façon générale, l'idée était que les populations de langue flamande avaient succédé aux conquérants francs des IV^e-V^e siècles, et que les popula-

tions romanophones (surtout wallonnes et picardes) avaient maintenu l'usage du latin importé par le pouvoir romain dès la conquête de Jules César (100-44 av. J.-C.) (☞ carte 1).

L'Académie royale de Belgique organisa à plusieurs reprises un concours destiné à cartographier la frontière linguistique. Le mémoire que déposa l'historien liégeois Godefroid Kurth (1847-1916) en 1883 fut primé et fit date. Il fut imprimé en deux volumes, auxquels fut jointe une carte en 1900. Kurth ne constatait qu'une seule rupture, au V^e siècle. La frontière linguistique aurait ainsi résulté d'un événement brutal : les massifs forestiers (la forêt Charbonnière ouest-est et l'Ardenne nord-sud) auraient contraint les Francs à arrêter leur progression dans la partie septentrionale de l'actuelle Belgique, alors que la population romane serait demeurée un certain temps sous administration romaine. Kurth suggérait ainsi que la frontière linguistique était directement liée à l'ampleur et à la densité du peuplement (germanique au nord, celtoromain au sud) et qu'elle reflétait donc une réalité ethnique et culturelle fixée depuis près de quinze siècles. Cette conclusion discutable joua un rôle essentiel dans les débats et les décisions politiques qui animèrent la Belgique en matière d'usage des langues.

On sait, depuis les années 1920, que la forêt Charbonnière s'étendait selon un axe nord-sud. La grande route Boulogne-Bavay-Maastricht-Cologne (☞ carte 2), jalonnée de fortins du Bas-Empire, ne joua pas le rôle d'une ligne de démarcation militaire à la manière de la ligne de front de l'Yser en 1914-1918, comme certains l'avaient pensé durant l'entre-deux-guerres. Quant à la *Westforschung* nazie, elle considérait systématiquement les cimetières mérovingiens comme des preuves d'une occupation germanique et voyait dans tout toponyme germanique l'indice d'une conquête franque. On s'aperçut bien vite des faiblesses de ses méthodes et de leurs dangers. De manière générale, les historiens estiment aujourd'hui que la « conquête » franque ne peut être caractérisée en termes de peuplement massif ; elle se traduisit plutôt par la gestion, par de petits groupes liés à l'aristocratie, de terres dont les habitants étaient maintenus sur place et par la mainmise politique sur les structures de gouvernement. Outre les événements du V^e siècle, bien d'autres paramètres entrent en



Carte dressée par le major retraité J.C.E. Henry, pour servir à l'histoire de la frontière linguistique de la Belgique, dans la Prusse rhénane et dans le nord de la France, s.l.n.d. (1900). Carte annexée à Godefroid Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*. Bruxelles, 1896-1898. Gand, Universiteitsbibliotheek.

ligne de compte. En particulier, l'établissement progressif d'une « frontière linguistique », dont le tracé ne semble relativement stable que depuis le X^e ou le XI^e siècle environ, n'est pas un phénomène spécifiquement belge et il conviendrait de l'expliquer de façon large, en intégrant les réflexions sur la situation similaire au Luxembourg, en Alsace-Lorraine ou en Suisse actuelle.

L'une des premières tentatives de représenter en carte l'établissement des Francs en Gaule septentrionale vers 500 est due à Olivier de Wree ou Olivarius Vredius (1596-1652), juriste et homme politique brugeois passionné d'histoire. Cette carte, gravée en 1647 à Bruges par Jean de Mel, venait en appui de son *Historia comitum Flandriae*, un long mémoire — resté inachevé — sur les origines de la Flandre que Vredius considérait comme le berceau du royaume de France. Pour l'établir, Vredius se basa essentiellement sur l'état des populations gauloises présent dans le *De Bello Gallico* de Jules César et sur les renseignements relatifs aux populations germaniques rassemblés vers 100 apr. J.-C. par Tacite dans son *De Germania*. Il enrichit son panorama extrêmement érudit par des indications issues de nombreux traités historiques antiques (dont l'œuvre d'Ammien Marcellin) ainsi que de la loi salique. En revanche, il ne fit pas usage de la précieuse *Notitia Dignitatum*, un annuaire administratif de l'Empire établi vers 400 et partiellement tenu à jour pendant quelques décennies. Cette *Notitia* était, à l'époque, presque inconnue et difficilement ac-

cessible. De surcroît, selon Vredius, la Flandre n'avait jamais accepté le joug romain et il était inutile d'en reprendre les circonscriptions sur une carte de la *Prima Francia*. Il tenta aussi de cartographier des réalités géographiques alors mal connues, comme la forêt Charbonnière. Convaincu que le royaume franc de Clovis était l'ancêtre de la France, il opéra une distinction, de façon originale et sans aucun fondement historique, entre une *Francia prima* et une *Francia secunda* située outre-Rhin qui, succédant à la « Germanie libre » antique, aurait donné naissance à l'Empire germanique.

L'un des arguments récurrents de Vredius pour prouver la filiation directe de sa *Francia prima* avec le comté de Flandre est de nature linguistique : les Francs parlaient une langue germanique proche du flamand. Vredius poursuit sa démonstration en énumérant des dizaines de mots présents dans la loi salique et intégrés dans le français médiéval.

Sa carte reprend notamment les chefs-lieux de cités tardo-romaines. Comme la carte date de 1647, Tournai, qu'il situe au sein de la forêt Charbonnière (!), n'y occupe aucune place significative. C'est logique : la découverte de la riche tombe du roi Childéric à Tournai, sur la rive droite de l'Escaut, à côté de l'église Saint-Brice, date seulement de 1653. À la suite de sa rapide mise en valeur par la publication modèle due à un médecin érudit, Jean-Jacques Chifflet (1588-1673) — *Anastasis Childerici I. Francorum regis de 1655* —, Tournai bénéficia, dans l'historiographie ultérieure, de la qualification de capitale royale des Francs saliens et de siège du pouvoir de Clovis. (AD)

